



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, 13 juillet 2023

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ MIS EN ŒUVRE POUR LES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

En prévision des festivités qui se dérouleront partout en France ce week-end à l'occasion de la Fête nationale, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, a annoncé la mise en place d'un dispositif de sécurité renforcé composé de **130 000** policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers sur l'ensemble du territoire national.

Dans le Pas-de-Calais, ce sont plus de **900** policiers et gendarmes qui seront mobilisés pour garantir le bon déroulement des festivités :

- Pour la nuit du 13 au 14 juillet 2023 : un dispositif de sécurité important sera mis en œuvre dans tout le département. Ce dispositif sera intensifié à Béthune, Boulogne-sur-Mer et Lens grâce à la mobilisation de la section d'intervention Artois, de la section d'intervention Coquelles et d'une ½ Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS). **210** gendarmes seront également déployés dans le Pas-de-Calais, dont **35** militaires du Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie (PSIG) qui pourront renforcer l'action de la police nationale dans les zones urbaines en tant que de besoin. A noter qu'en complément des effectifs mentionnés, une cinquantaine de gendarmes seront également mobilisés pour assurer des contrôles de sécurité routière, notamment liés à l'alcoolémie. Enfin, **460** sapeurs-pompiers seront engagés sur l'ensemble du département.
- Pour la nuit du 14 au 15 juillet 2023 : un dispositif de sécurité conséquent sera de nouveau déployé dans tout le département. Il sera intensifié à Boulogne-sur-Mer, Calais et Lens grâce à la mobilisation d'une CRS et des sections d'intervention Artois et Coquelles. Comme lors de la nuit précédente, **210** gendarmes seront également déployés dans le Pas-de-Calais, dont **40** militaires du PSIG qui pourront renforcer l'action de la police nationale dans les zones urbaines en tant que de besoin. En complément des effectifs mentionnés, une cinquantaine de gendarmes seront toujours mobilisés pour assurer des contrôles de sécurité routière. Enfin, **430** sapeurs-pompiers seront engagés sur l'ensemble du département.

Rappel des mesures mises en œuvre dans le département jusqu'au 15 juillet 2023, 8h :

- L'achat, la vente et la cession des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4, F4, P1, P2, T1, et T2 sont interdits.
- L'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et articles pyrotechniques de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4, F4, P2, P2, T1, et T2 sont interdits.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- Seules la vente et la mise en œuvre de ces artifices à des usages professionnels par des personnes titulaires de l'agrément préfectoral correspondant sont autorisées durant cette période.
- La distribution, la vente et l'achat de carburant sont interdits dans tout récipient transportable sauf nécessité dûment justifiée par le client.
- Le port, le transport et l'usage de produits d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs à titre non professionnel sont interdits.
- Sauf pour les personnes habilitées pour l'exercice de leurs missions et pour celles mentionnées dans l'arrêté préfectoral, la détention et le transport d'armes et de munitions de toutes catégories ou d'objets pouvant constituer une arme par destination au sens de l'article 132-75 du Code pénal sont interdits.
- Afin de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais est autorisée par arrêté préfectoral à utiliser un drone pour la captation, l'enregistrement et la transmission d'images dans l'agglomération de Boulogne-sur-Mer, notamment le centre-ville historique et le quartier du chemin vert, du 13 juillet 2023 à 19h au 14 juillet 2023 à 7h et du 14 juillet 2023 à 19h au 15 juillet à 7h.

Toutes les mesures applicables dans le département sont détaillées sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>